

# Fiche de données de sécurité

NOTE: L'accès à cette Fiche de données de sécurité (FDS) par le biais de notre site Internet ne constitue par la délivrance d'un exemplaire contrôlé dans le cadre de la législation de l'UE. Pour qu'un tel exemplaire vous soit délivré, contacter Rentokil Initial à l'adresse donnée ci-dessous par téléphone, télécopie ou par écrit. Pour confirmer que la version de la FDS est la toute dernière pour le présent produit, consulter l'Internet: [www.ri-research.com](http://www.ri-research.com) et cliquer sur Informations techniques / Sécurité Produit.

**REVISION (Cf. case 16)**

Edition : 05 29 : 09 : 2006

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE	
<b>Nom du Produit</b>	<b>CARTOUCHE D'AIRFRESH II - BLUES A</b>
<b>Description</b>	Liquide parfumé à utiliser dans les systèmes Airfresh par le personnel de service Rentokil Initial. Liquide clair sans couleur à l'odeur de bois.
<b>Société Fabricante</b>	Rentokil Initial Supplies, Webber Road, Knowsley Industrial Park, Liverpool, L33 7SR. Royaume-Uni. Pour toutes demandes d'informations courantes téléphoner au +44(0)151 5485050. Pour toutes demandes d'informations sur la sécurité ou les règlements téléphoner au +44(0)1342 833022. Importé par : Initial BTB S.A. 145 rue de Billancourt 92514 Boulogne Billancourt Cedex Tel : +33(0)147123400.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS POTENTIELS	
<b>Classification (Fourniture – Utilisation) : Conformément a la Directive CE 1999/45.</b>	
<b>N Dangereux pour l'environnement</b>	R51,53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Effets préjudiciables physiques, chimiques, significatifs pour la santé des êtres humains et environnementaux (Cf. aussi case 11):</b>	
Peut causer une irritation des yeux et de la peau, spécialement en cas de contact prolongé. Si ingéré peut causer une irritation du système digestif. Une inhalation excessive des vapeurs peut causer une irritation du système respiratoire.	
Aucun autre effet préjudiciable significatif attendu dans des conditions normales de manutention et d'utilisation.	

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS (CF. AUSSI CASE 16)		
%p/p	Nom Courant*/Chimique, Elincs/Einecs et CAS des ingrédients	Classification CE 1999/45
>2.5 ≤10.0	salicylate de pentyle EINECS : 218-080-0 CAS : 2050-08-0	N : R51,53
>2.5 ≤10.0	2,6-diméthylheptane-2-ol EINECS : 236-244-1 CAS : 13254-34-7	X <sub>i</sub> : R36/38
> 1.0 ≤2.5	4-allylanisole EINECS : 283-900-8 CAS : 140-67-0	X <sub>n</sub> : R22
> 1.0 ≤2.5	1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl) éthane-1-one EINECS : 244-240-6 CAS : 21145-77-7	X <sub>n</sub> : R22, N : R50,53
> 1.0 ≤2.5	2-phényléthanol EINECS : 200-456-2 CAS : 60-12-8	X <sub>i</sub> : R36
> 1.0 ≤2.5	3-méthyl-5-phénylpentanol EINECS : 259-461-3 CAS : 55066-48-3	X <sub>i</sub> : R41
>2.5 ≤10.0	pin-2 (3) -ène EINECS : 201-291-9 CAS : 80-56-8	X <sub>n</sub> : R65 N : R50,53 R10
> 1.0 ≤2.5	undéci-10-enal EINECS : 203-973-1 CAS : 112-45-8	N : R51,53

<b>4 MESURES DE PREMIERS SECOURS (CF. AUSSI “ EFFETS PREJUDICIALES ” DANS CASE 2)</b>	
<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation excessive des vapeurs, sortir le patient à l'air libre, le maintenir au chaud et au repos. Prendre des mesures de soutien s'il y a lieu et demander conseil à un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer l'œil affecté avec de l'eau courante claire, ou un collyre, pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Rincer toute la surface et ne pas laisser ce qui s'écoule contaminer l'œil non affecté. Demander conseil à un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Retirer et laver immédiatement les vêtements contaminés. Laver à fond la surface affectée avec du savon et de l'eau. Si le patient se sent mal, demander conseil à un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Si inconscient, mettre dans la position de récupération et prendre des mesures de soutien s'il y a lieu. Si conscient, donner au patient jusqu'à ½ litre d'eau à boire. Demander conseil à un médecin.
<b>Equipements de secours suggérés</b>	Des équipements de secours appropriés doivent être fournis.
<b>Note au médecin</b>	D'autres informations sur toutes les formules Rentokil Initial sont disponibles au 'National Poisons Information Service' au R-U.

<b>5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	
<b>Type d'extincteur</b>	Utiliser du gaz carbonique, de la mousse, de l'eau ou des extincteurs à poudre inerte. NE PAS UTILISER de jet d'eau.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Porter des équipements de protection individuelle appropriés.
<b>Dangers spéciaux d'exposition</b>	Du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés peuvent être formés au cours de la combustion.

<b>6 MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</b>	
<b>Précautions individuelles (Cf. aussi case 8)</b>	Porter des équipements de protection individuelle appropriés. Eviter l'inhalation excessive de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Un appareil respiratoire autonome est recommandé en cas de déversement majeur.
<b>Précautions environnementales</b>	Le présent produit est classé comme dangereux pour l'environnement. Ne pas s'approcher des collecteurs, des eaux de ruissellement et de nappe, et du sol.
<b>Procédure de nettoyage (Cf. aussi case 13)</b>	Tout gros déversement doit être immédiatement confiné. Absorber le déversement avec un matériau inerte, tel que sable, terre ou sciure. Transférer dans un conteneur approprié en vue d'une mise en décharge ultérieure.

<b>7 MANUTENTION ET STOCKAGE (CF. AUSSI CASE 8)</b>	
<b>Manutention</b>	Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manutention.
<b>Stockage</b>	Stocker dans le conteneur d'origine dans un lieu frais, sec, aéré hors de portée des enfants et à l'écart de toute nourriture, boisson et aliments pour animaux.

<b>8 CONTROLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	
<b>Norme d'exposition - Directive CE/98/24 (1<sup>e</sup> Directive IOELV)</b>	Non assigné.
<b>Contrôles d'ingenierie</b>	Lorsqu'il peut y avoir exposition, des contrôles d'ingénierie, plutôt que la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI), devraient être utilisés. Une fois l'évaluation des risques effectuée, les EPI suivants peuvent être nécessaires:
<b>Protection des yeux</b>	Pas indiquée par la classification de produit.
<b>Protection des mains</b>	Protection des mains appropriée telle que gants.
<b>Protection de la peau</b>	Pas indiquée par la classification de produit.
<b>Protection respiratoire</b>	Pas indiquée par la classification de produit.
<b>Contrôles Environnementaux d'exposition</b>	Utiliser uniquement conformément aux instructions données. Tout déversement doit être immédiatement traité afin d'éviter la contamination des cours d'eau ou du sol.

<b>9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>			
<b>Apparence et odeur</b>	Un liquide clair sans couleur à l'odeur de bois.		
<b>pH</b>	Non déterminé.	<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non déterminé.
<b>Densité (tapee / vrac) / Gravité spécifique</b>	Non déterminé.	<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair</b>	67°C (en vase clos).	<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité</b>	Non inflammable.	<b>Combustibilité</b>	Combustible.
<b>Point d'ébullition/plage</b>	Non déterminé.	<b>Propriétés oxydantes</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé.	<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé.	<b>Coefficient de Partage</b>	Non applicable.
<b>Viscosité</b>	Non déterminé.	<b>Autres données</b>	Aucune connue.

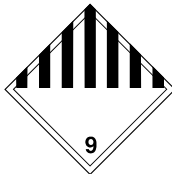
## CARTOUCHE D'AIRFRESH II - BLUES A

<b>10 STABILITE ET REACTIVITE</b>	
<b>Conditions à éviter</b>	Eviter les températures extrêmes, telles qu'inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.
<b>Materiaux à éviter</b>	Eviter le contact avec les acides forts, les alcalis ou les agents d'oxydation.
<b>Produits de dégradation dangereux</b>	Du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés peuvent être formés au cours de la combustion.

<b>11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (CF. AUSSI CASE 2)</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Si ingéré peut causer une irritation du système digestif. Non déterminé. Non déterminé.
<b>Corrosivité/ Irritation</b>	Peut causer une irritation en cas de contact avec la peau. Peut causer une irritation en cas de contact avec les yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation excessive des vapeurs.
<b>Sensibilisation</b>	Ne contient aucun sensibilisateur de la peau connus. Ne contient aucun sensibilisateur respiratoire connus.
<b>Toxicité à doses répétées</b>	Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant des effets associés à une toxicité à doses répétées.
<b>Mutagénicité</b>	Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet mutagène.
<b>Cancérogénicité</b>	Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet carcinogène.
<b>Toxicité de la reproduction</b>	Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet sur la fertilité. Le produit ne contient aucun composant connu comme étant toxique pour le système reproductif.
<b>Autres information</b>	Aucune connue.

<b>12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES</b>	
<b>Informations générales</b>	Le présent produit est classé comme toxique pour les organismes aquatiques et peut causer des effets préjudiciables à long terme en milieu aquatique. Toutefois, lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions données, Il ne faut pas s'attendre à ce que le rejet contrôlé du produit cause une contamination environnementale.
<b>Données d'écotoxicité</b>	Non déterminé.
<b>Mobilité</b>	Non déterminé.
<b>(de constituants appropriés)</b>	
<b>Persistance et dégradabilité (de constituants appropriés)</b>	Il est peu probable que le présent produit s'accumule dans l'environnement et dans des conditions d'utilisation normale il ne faut pas s'attendre à avoir des problèmes environnementaux.
<b>Potentiel Bioaccumulatif (de constituants appropriés)</b>	Il est peu probable que le présent produit s'accumule dans l'environnement et dans des conditions d'utilisation normale il ne faut pas s'attendre à avoir des problèmes environnementaux.
<b>Autres effets préjudiciables</b>	Aucune connue.

<b>13 CONSIDERATIONS DE MISE EN DECHARGE</b>	
<b>Mise en décharge de déchets / conteneurs:</b>	Dans les circonstances normales, les conteneurs de déchets / vides seront mis en décharge par Rentokil Initial.
<b>Classification des Ingrédients. (Directive du Conseil 91/689/CE, Décision de la Commission 2000/532/CE (amendé) Décision de la Commission 2001/118/CE))</b>	<u>Code Danger:</u> H14 – Ecotoxique <u>Composants rendant les déchets dangereux</u> <u>Concentrations (%):</u>
	1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8- hexaméthyl-2-naphtyl) éthane-1-one > 1.0 ≤2.5
	pin-2 (3) –ène >2.5 ≤10.0
	salicylate de pentyle >2.5 ≤10.0
	undéci-10-enal 1.0 ≤2.5
<b>Note relative à la mise en décharge</b>	La mise en décharge doit s'effectuer conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales

14 INFORMATIONS TRANSPORT (INTERNATIONAL A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES)				
No UN	UN3082	No Reference Tremcard	CEVIC TEC (R)- 90GM6-III	CODE RIS
Catégorie de transport	3	UK Hazchem EAC	2X	CS60094
ADR 2005 (route internationale) Nom d'expédition correct	Classe 9 ADR HIN 90			ETIQUETTES 
Exceptions - Quantité limitée	SUBSTANCE ENVIRONNEMENTALEMENT DANGEREUSE, LIQUIDE, N.S.A. (Contient du pin-2 (3)-ène et du 1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-napthyl) éthane-1-one.) La quantité maximale par récipient interne est 5 litres. La quantité maximale de l'emballage externe est 30 litres. Packs groupés uniquement.			
Prescriptions spéciales	Non exigé. <b>Groupe III emballage</b>			
IMDG 2004 (mer) Nom d'expédition correct	Classe 9 IMDG EMS F-A, S-F			
Exceptions - Quantité limitée	SUBSTANCE ENVIRONNEMENTALEMENT DANGEREUSE, LIQUIDE, N.S.A. (Contient du pin-2 (3)-ène et du 1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-napthyl) éthane-1-one.) La quantité maximale par récipient interne est 5 litres. La quantité maximale de l'emballage externe est 30 litres. Packs groupés uniquement.			
Prescriptions spéciales	Non exigé. <b>Groupe III emballage</b>			
Note de Transport	Les prescriptions locales, départementales ou nationales peuvent s'appliquer au transport du présent produit.			

15 Informations réglementaires (informations d'hygiène et de sécurité (cf. aussi case 2))	
Phrases de sécurité	S37 Porter des gants appropriés. S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Phrases d'étiquetage supplémentaires	Non exigé.
Législation	L'étiquetage est conforme aux règlements du R-U mettant en œuvre la Directive CE 1999/45. Des prescriptions d'étiquetage supplémentaires peuvent être nécessaires conformément à d'autres législations nationales. En dehors du R-U, l'enregistrement du présent produit peut être nécessaire avant utilisation et il faut constamment se conformer à toutes prescriptions locales supplémentaires. Les informations données dans la présente Fiche de données de sécurité (FDS) <b>ne</b> constituent pas une évaluation conforme aux 'Control of Substances Hazardous to Health (COSHH) Regulations 2002' (Règlements de 2002 relatifs au contrôle des substances dangereuses pour la santé), au R-U. D'autres mesures ou guides nationaux devraient être utilisés lorsqu'il y a lieu.

16 AUTRES INFORMATIONS et indication de révisions	
Informations sur l'emballage	30 conteneurs plastiques de 50 mL avec bouchon métallisé.
Révisions	Des changements ont été apportés au contenu des cases 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15 & 16 (comme indiqué par les lignes épaisses sur le côté gauche des cases) comparé à l' édition 04 du numéro 526 de Fiche de données de sécurité.
Texte des phrases de risque (De la case 3 – Ceci concerne uniquement les ingrédients. Cf. la case 2 pour les phrases de risque du produit)	R10 : Inflammable. R22 : Nocif en cas d'ingestion. R36 : Irritant pour les yeux. R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau. R41 : Risque de lésions oculaires graves. R50,53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51,53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	SDS821-02

## CARTOUCHE D'AIRFRESH II - BLUES A

No FDS : 821FRA

Edition : 05

29 : 09 : 2005

Page 4 / 4

Avant d'utiliser tout produit, il faut s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes et fiables au moment de leur publication. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné dans la présente Fiche de données de sécurité et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau s'il est utilisé en association avec tout autre matériau(x) ou pour toute autre utilisation que ce qui est spécifié sur ce point. Rentokil Initial UK Ltd n'est pas responsable de l'utilisation du présent produit pour tout autre objet que ce qui est décrit dans la présente Fiche de données de sécurité. Ceci n'affecte aucunement vos droits légaux. L'utilisateur est responsable de s'assurer que de telles informations sont appropriées dans leur totalité compte tenu de sa propre utilisation.

Copyright © (2006) Rentokil Initial plc, R&D, Felcourt, East Grinstead, West Sussex. RH19 2JY. Royaume-Uni.

Téléphone: +44 (0) 1342 833022 Télécopie: +44 (0) 1342 326229 Internet: [www.ri-research.com](http://www.ri-research.com)